

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel BLANQUER
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 1er décembre 2021

Objet : Élève agressé en lycée professionnel, l'agresseur court toujours

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

SOS Éducation a été sollicité par Madame [REDACTED] maman de Maxime [REDACTED],
élève de première au lycée professionnel [REDACTED].

Le 15 octobre dernier, Maxime a été victime d'une agression tout aussi violente que gratuite de la part d'un autre élève de l'établissement. L'agression s'est déroulée en début de matinée, lors d'embouteillages dans le couloir, les élèves devant jouer des coudes pour se frayer un passage. Un élève apparemment plus agité que les autres ne cessait de pousser et de bousculer. Une jeune fille lui a fait remarquer, puis Maxime à son tour a répété qu'il ne servait à rien de bousculer et de pousser. L'élève, en réponse, a mis un violent coup de tête à Maxime. Sonné, le nez en sang, Maxime a été pris en charge par l'infirmerie de l'établissement, qui lui a administré les premiers soins. L'infirmier a informé sa maman, et compte tenu de la violence du choc, lui a conseillé d'emmener Maxime aux urgences pour passer les examens nécessaires à l'évaluation du traumatisme.

Maxime passera la journée en observation aux urgences après avoir reçu le diagnostic suivant : traumatisme nasal important avec hématome. L'ensemble des certificats médicaux sont joints à ce courrier, notamment le rapport de la consultation de la médecine légale.

Évidemment, la famille de Maxime a immédiatement déposé plainte.

Très rapidement la maman, qui n'avait reçu aucun appel de l'établissement, autre que celui de l'infirmier, a contacté la direction. Des bruits avaient couru sur l'incident, mais aucune investigation sérieuse pour rechercher l'agresseur n'était engagée.

La maman de Maxime a demandé que le coupable soit identifié et sanctionné, rappelant ce principe indispensable pour garantir la sécurité dans l'établissement et rétablir la justice. Elle a envoyé plusieurs mails à la direction de l'établissement et au professeur principal sans jamais recevoir de réponse.

Les jours qui ont suivi, Maxime était sous le choc. Au-delà des douleurs dues à la violence du choc et à l'hématome, Maxime a été profondément atteint psychologiquement. Pleurs au moment du coucher, nuits perturbées, perte de confiance dans l'avenir, peur de recroiser son agresseur, angoisses à l'idée de retourner en cours, douleurs migraineuses, difficultés de concentration...

Depuis les faits, la maman de Maxime n'a cessé de relancer le lycée afin que le coupable soit identifié et sanctionné, mais sans succès. Des démarches ont été entreprises, des présentations de trombinoscope ont été faites à Maxime et à une élève déclarée témoin (une sur les dizaines au coude-à-coude dans le couloir...) plusieurs jours après l'incident. Sans succès, puisque l'agresseur n'a pas pu être identifié. La direction a reconnu ne pas disposer de trombinoscopes complets de tous les élèves !

La semaine dernière, soit plus de 6 semaines après l'agression, lorsque la maman de Maxime contacte SOS Éducation, l'agresseur n'a toujours pas été identifié et la vie au lycée a repris son cours.

Mais pour Maxime, le traumatisme est là, persistant.

- Comment est-ce possible que des faits d'une telle violence soient à ce point banalisés dans un établissement scolaire, où la sécurité doit être pour tous une priorité absolue ?
- Comment est-ce possible qu'une telle omerta persiste s'agissant d'un acte gratuit, mais public, qui s'est déroulé à « l'heure de pointe » de brassage des élèves dans le couloir bondé (en pleine épidémie Covid soit dit au passage) ?
- Comment est-ce possible qu'aucun adulte ne veillait à cet instant au respect des normes sanitaires, et à la sécurité des jeunes ?
- Comment est-ce possible que la maman de Maxime doive se battre pour que justice soit faite ?
- Comment est-ce possible que dans un établissement de plus de 1 000 élèves la direction ne dispose pas d'une photo de chaque élève scolarisé ?
- Comment est-ce possible que la maman de Maxime se soit démenée seule pour trouver une place en consultation post-traumatique pour aider son fils à passer ce cap ?
- Comment est-ce possible que Maxime n'obtienne pas justice et que sa souffrance post-traumatique soit banalisée ?

Au lendemain de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, voilà en quels termes la maman de Maxime, Madame [REDACTED], relatait les faits à SOS Éducation. Elle exprime sa désapprobation face aux dysfonctionnements de l'établissement et au manque de détermination pour trouver et punir le coupable.

Les propos ont été enregistrés et vous sont livrés en intégralité. Cette vidéo vous est destinée, elle n'a pas à être diffusée publiquement sans l'avis des intéressés. Vous entendrez le déroulé des faits et le parcours de la maman et de Maxime depuis le 15 octobre. Voici le lien vers la vidéo :



Aujourd'hui, Maxime est suivi une fois par semaine par le Centre Médico-Psychologique pour Adolescent (CMP Ado) situé à [redacted] car il **souffre d'anxiété post-traumatique**. Il est retourné en cours quelques jours après son agression, mais **avec la boule au ventre**. **L'auteur de l'agression court toujours, librement, sans avoir été inquiété, sans doute sous le regard admiratif de certains de ses camarades. Son acte n'a pas été sanctionné. Pire, il a donné à l'agresseur un sentiment de surpuissance.**

La maman de Maxime a contacté par mail le médiateur de l'académie, les associations de parents d'élèves, mais rien ne bouge. C'est l'omerta !

Face à cette situation inacceptable, SOS Éducation vous demande d'agir :

- Trouver le coupable et le sanctionner.
- Assurer un accompagnement psychologique sur la durée à Maxime, profondément ébranlé par cette agression.
- Mettre en place un suivi pour Maxime et lui accorder une attention particulière au sein de l'établissement.
- Offrir à Maxime un encadrement pédagogique de vigilance accrue (du fait des troubles de l'attention et de l'anxiété post-traumatiques) et un soutien régulier, afin d'anticiper toute baisse de ses résultats et de maintenir sa motivation scolaire.

De manière plus générale, SOS Éducation demande :

- qu'un trombinoscope à jour et complet soit obligatoire dans chaque établissement scolaire,
- qu'aucune violence et agression scolaire ne soit banalisée, et traitée avec une indifférence complice,
- que les agresseurs et les harceleurs soient systématiquement démasqués et sanctionnés,
- que les victimes soient considérées comme des victimes, accompagnées et soutenues par l'ensemble des équipes pédagogiques sur le long terme. C'est-à-dire pendant toute la durée de la présence de l'enfant dans l'établissement concerné, mais également dans les suivants, quand l'élève est amené à changer d'établissement. C'est indispensable pour veiller à la bonne intégration de la victime, mais aussi et surtout, si l'agresseur ou le harceleur est

scolarisé dans le même établissement, celui-ci doit faire l'objet d'une mise en garde avec tenue à l'écart obligatoire de la victime.

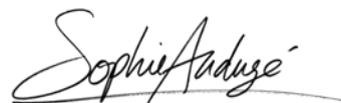
Si vous avez **vraiment** à cœur que « **la peur change de camp** », alors il faut agir et lever l'omerta qui règne actuellement sur les faits de violence dans les établissements scolaires.

Dans la situation spécifique de Maxime, qui est l'objet de ce courrier, SOS Éducation se tient à votre disposition pour vous communiquer les coordonnées de la famille.

SOS Éducation se tient également à votre disposition pour aborder ce sujet essentiel afin de trouver les meilleures solutions pour lutter contre la violence et pour que tous les élèves se sentent en sécurité dans les écoles.

Comptant sur votre engagement plein et entier auprès des élèves victimes d'agressions, et dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

La Déléguée générale
de SOS Éducation

A handwritten signature in black ink, reading "Sophie Audugé".

Sophie Audugé

Découvrez la réponse du ministère en cliquant ici :

<https://soseducation.org/docs/mobilisations/reponse-lettre-au-ministre-education-nationale-agression-lyceen.pdf>